

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 484/SAAT/PERS constatant l'intérim de M. Jean-Louis Riberolles juge d'instruction au Tribunal de première instance de Djibouti

n° 484/SAAT/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
18 juin 1968

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro  
10 juillet 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est constatée pendant toute la durée de l'absence de M. Biberolles, juge d'instruction titulaire, qui a quitté le Territoire le 3 juin 1968, la suppléance objet de la délibération en date du 29 mai 1968, du Tribunal supérieur d'appel.

#### Art. 2

— M. Léon Ancel, juge au Tribunal de première instance de Djibouti, est nommé par intérim, juge d'instruction dudit Tribunal.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire et par délégation :Le Haut-Commissaire adjoint p.i,Roger PASCAL.